

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze, Le treize septembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence
de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice,
Messieurs MARANT Christian, MERITET Jean-Paul, DANJEAN Eric, VINEL Hubert

Absent excusé : Messieurs DETAIN Gérald, MUGNIER Julien,

Nombre de membres en exercice : 10

Votants : 8

Pour : 8

ARTICLE 1 : Bail de terre

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°212/28 DU 25 OCTOBRE 2012 AYANT LE MEME OBJET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE** en location en terre de culture à Monsieur Benoit COLLARDOT la parcelle cadastrée ZH69, située au lieu-dit « Les Prés Virquin » d'une contenance de un hectare quatre vingt quatorze ares quarante centiares
- **DIT** que le bail est consenti pour une durée de neuf années à partir du 01 janvier 2013 et pour se terminer le 31 décembre 2022
- **FIXE** le fermage annuel à 127.71 € à l'hectare (soit un total de 248.27 € pour la parcelle), réactualisé chaque année par arrêté préfectoral en fonction de l'évolution de l'indice des fermages

ARTICLE 2 : Exploitation des parcelles affouagères

Monsieur le Maire fait valoir que les conditions d'exploitation des parcelles affouagères le dimanche, en période de chasse, sont problématiques pour des raisons de sécurité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DIT** qu'il est interdit d'exploiter les parcelles affouagères le dimanche pour des raisons de sécurité

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'inclure cette disposition dans le règlement d'exploitation des parcelles affouagères.

ARTICLE 3 : Recensement de la population 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2012 Madame Astrid PERSONNIER qui sera l'interlocuteur entre l'INSEE et la commune durant l'enquête,
- **RECRUTE** un agent recenseur qui sera nommé par arrêté du Maire
- **DIT** que la rémunération de l'agent recenseur, recruté en tant qu'agent non titulaire, sera calculée sur la base d'un forfait, à savoir 1094 euros brut, soumis aux cotisations sociales lesquelles s'établissent selon les règles de droit commun
- **PRECISE** que ces dépenses seront prévues au budget primitif 2013

ARTICLE 4 : Maintenance du site internet

Le concepteur du site internet de la commune en assurait la maintenance jusqu'à ce jour pour un coût de 40.00 € par trimestre. Dernièrement il a transmis un mail en mairie nous informant qu'à partir du 01 septembre le coût de la maintenance passerait à 55.00 € par mois en raison de l'augmentation de ses frais de gestion.

Monsieur le Maire et ses adjoints ont rencontré Monsieur PATINGRE, concepteur du site, mais il n'entend pas revoir ses tarifs à la baisse.

D'autres prestataires ont été contactés et la société TELEMINFO propose d'effectuer la maintenance du site pour la somme 150.00 € HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette proposition.

ARTICLE 5 : Bois

Destination des coupes - Exercice 2013

a) Parcelles 27, 28 et 29

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** la destination des coupes réglées n°**27, 28 et 29** de la forêt communale inscrite par l'ONF à l'état d'assiette de l'exercice 2013, coupe d'emprise à réaliser sur 5 mètres de largeur sur la limite sud de ces parcelles riveraines à des champs cultivés

Délivrance dès 2012 en coupe d'emprise du taillis, des petites futaies ainsi que des futaies de diamètre supérieur à 30 cm désignées et non commercialisables aux affouagistes

- **NOMINATION** des garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et signatures suivent :

Le partage de l'affouage sera réalisé par feu.

1^{er} garant : M MARTINS DE OLIVEIRA Orlando

2^{ème} garant : M DUC Pierre

3^{ème} garant : M VIDAL Guy

- **DELAIS** à respecter dans la coupe affouagère

Façonnage des houppiers : 15/04/2013

Vidange des houppiers : 15/10/2013

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4/12/1985)

a) Parcelle 32

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** l'ajout de la coupe n°32 de la forêt communale non prévue à l'état d'assiette de l'exercice 2013 afin de prévoir le relevé du couvert par exploitation du taillis par les affouagistes dans l'hypothèse d'une mise en régénération de cette coupe

-

Délivrance dès 2012 en coupe de relevé du couvert du taillis, des petites futaies ainsi que des futaies de diamètre supérieur à 30 cm désignées et non commercialisables aux affouagistes

- **NOMINATION** des garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et signatures suivent :

Le partage de l'affouage sera réalisé par feu.

1^{er} garant : M MARTINS DE OLIVEIRA Orlando

2^{ème} garant : M DUC Pierre

3^{ème} garant : M VIDAL Guy

- **DELAIS** à respecter dans la coupe affouagère

Façonnage des houppiers : 15/04/2014

Vidange des houppiers : 31/10/2014

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4/12/1985)

ARTICLE 6 : Travaux 2013

Monsieur le Maire fait la liste des travaux d'investissement qu'il serait nécessaire d'inclure dans le budget 2013

ARTICLE 7 : Questions diverses

a) PLU

Le règlement a été mis à jour. La prochaine réunion est prévue pour le 21/12

b) BP

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2013 dans l'attente du vote du Budget primitif 2013 dans la limite de 25% des prévisions 2012 (par chapitre)

c) Pôle scolaire

Le Conseil Général a été sollicité afin d'obtenir des aides supplémentaires qui permettraient d'atteindre un taux de subventionnement proche de 40%.

Les plis ont été ouverts et le montant des travaux semblent légèrement inférieur aux estimations.

d) Courriers des habitants

Monsieur le Maire donne lecture de différents courriers des habitants